



GAZOLE NON ROUTIER - ECOTAXE

LE GOUVERNEMENT VEUT LA MORT DES PETITES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

EXPOSE DES MOTIFS

La CNATP Jura manifeste le 16 avril 2021 pour demander l'annulation de la suppression du Gazole Non Routier au 1^{er} juillet 2021, et ce pour plusieurs raisons :

1. **La loi votée par les parlementaires n'est pas respectée** : en effet dans la loi de finances 2021, les parlementaires ont voté deux dispositions :

- La mise en place d'un gazole coloré
- L'établissement d'une liste d'engins pour lesquels ce gazole coloré est obligatoire quel que soit le statut de son utilisateur.

Or le gouvernement n'a pas mis en place les décrets nécessaires à l'application de la loi votée.

➔ **La CNATP demande l'application de la loi. Il est quand même ahurissant que nous soyons obligés de manifester pour demander l'application de la loi !**

2. **Le gouvernement instaure une concurrence déloyale**. En effet, les entreprises de travaux agricoles qui sont sur les mêmes marchés que nous vont bénéficier d'une facilité fiscale avec un gazole rosé au même prix (0.75 cts HT) pendant que nous allons payer au prix fort le gazole blanc (1.20 € HT).

Tout le monde sait que l'obligation de mettre du gazole blanc quand ils travailleront sur les chantiers de TP ne sera ni applicable ni contrôlable (un précédent avec un arrêté du 10/11/2011 et une circulaire du 15/11/2011 le démontre).

➔ **Nous demandons si la suppression du GNR est actée au 1^{er} juillet 2021, l'obligation pour les entreprises de travaux publics agricoles de travailler avec les mêmes règles que nous sur les chantiers de TP.**

3. **Ce n'est pas une mesure écologique !** En effet, si tel était le cas, la suppression du GNR serait pour tous, y compris pour les entreprises de travaux agricoles.

➔ Au lieu de supprimer le GNR pour certains, la CNATP exige une augmentation modérée du GNR pour tous.

4. **C'est un appel à la délinquance** : en effet, si les réservoirs des machines de TP sont remplis de gazole « normal », nos engins vont devenir des stations-services nocturnes en libre-service !

➔ La CNATP exige le maintien d'un gazole coloré.

5. **L'application d'une loi doit pouvoir être contrôlée**. S'il est autorisé de mettre alternativement plusieurs types de gazole dans le même engin, il est impossible d'effectuer un contrôle.

➔ La CNATP exige une liste d'engins de TP où il ne sera possible de mettre qu'une seule couleur de gazole (comme c'est le cas pour les voitures).

6. **Nous sommes les seuls à payer !** Alors que des milliards d'euros sont distribués à tout le monde, notamment tous ceux qui ne peuvent pas travailler, le gouvernement vient taxer les petites entreprises de travaux publics de plusieurs centaines de millions d'euros pendant que les grandes entreprises ne seront pas impactées puisque sur les marchés publics, une revalorisation est prévue. Ce sont les petits qui payent pour les gros !

➔ La CNATP exige de ne pas être les seuls sacrifiés fiscaux de la nation.

7. **C'est le pire moment pour les petites entreprises de TP** : en effet, l'augmentation des matières premières qui s'opère aujourd'hui et que les artisans ne peuvent pas répercuter à leurs clients pour des devis signés il y a plusieurs mois obèrent déjà la marge des entreprises : l'augmentation du gazole (dont la charge va être supérieure au bénéfice pour une grande quantité des entreprises concernées) va finir de mettre à mal les entreprises cette année.

➔ La CNATP exige le report de cette mesure pour éviter de nombreuses mises en péril d'entreprises artisanales du TP.



Contact CNATP Jura

Président,
M. Alexandre GROS : 06.87.17.97.79

Secrétaire Général,
. M. Paul-Henri BARD : 06.34.36.20.42

9 avenue du Stade
39000 LONS-LE-SAUNIER